

CONSEIL SUPERIEUR DES MESSAGERIES DE PRESSE

ACTUALISATION DU SCHEMA DIRECTEUR DU RESEAU DES DEPOSITAIRES DE PRESSE

ARTICLE 18-7 DE LA LOI DU 2 AVRIL 1947

ANNEXES DE LA SYNTHÈSE DES RESULTATS DE LA CONSULTATION PUBLIQUE

ARTICLE 8-4 DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL SUPERIEUR DES MESSAGERIES DE PRESSE

VOLUME 8

- Dépôt de presse de Joigny - M. Loïc FOULON (ADPF Auxerre),
- M. Gérard SAGNES (dépositaire de presse d'Arcachon),

Annexe 36 - Contribution de M. Loïc FOULON, ADPF Auxerre, dépôt de presse de Joigny

Contribution de Loïc Foulon, dirigeant du dépôt de Joigny (27, rue Valentin Privé, 89 300 Auxerre) dans le cadre de la consultation publique diligentée par le CSMP sur le nouveau schéma directeur du niveau 2 présenté sur les bases du rapport du cabinet Kurt Salmon.

Complément à la proposition Kurt Salmon sur la région d'Auxerre et ses environs

Le plan de réorganisation retenu par le cabinet Kurt Salmon part du principe que les dépôts sont situés à une adresse fixe. Or, sur la région d'Auxerre, l'optimum logistique ne peut être atteint que si on accepte de repositionner le dépôt au centre logistique du secteur (au milieu des principaux axes touristiques).

Fort de ce nouveau positionnement, il suffit dès lors de reprendre les principes du cabinet Kurt Salmon pour bénéficier de la plus grande économie possible sur la région.

Nous verrons de plus, que ce petit changement permet également de renforcer et de pérenniser aussi les secteurs alentours bien au-delà de 2015.

L'ajustement ainsi retenu nous permettrait donc de profiter d'économies substantielles sur les niveaux 1 et 2 ainsi que de bénéficier d'une meilleure capillarité du niveau 3, en rapprochant les dépôts de leurs principaux bassins de population.

Analyse de la proposition

Au niveau financier

Actuellement le dépôt d'Auxerre repose sur un équilibre financier fragile. Si le plan proposé était appliqué aujourd'hui il se traduirait très vite par un passage de l'équilibre au déséquilibre financier, contraire à l'effet recherché. En effet, à l'analyse la plate-forme retenue diminue les revenus et augmente les coûts par rapport à la structure actuelle. Pour preuve, le détachement de Montbard retire un chiffre d'affaires précieux pour le dépôt alors que les frais fixes et variables ne disparaissent pas pour autant puisqu'il faut aller jusqu'à Saint-Rémy sans bénéficier des recettes de la ville d'à côté (Montbard). De même sur l'Avallonnais, les zones rattachées représentent une faible valeur économique (Toutry, Quarré-les-Tombes, Rouvray...) sans bénéficier de Semur-en-Auxois, idem encore pour Villeneuve l'Archevêque. Cet appauvrissement du dépôt se révèle d'autant plus exact qu'il existe peu de synergies entre Troyes, Auxerre et La Charité. L'apport de 2 structures

déficitaires ne fera qu'accroître le déficit du dépôt. Les économies de charges sont loin de compenser les pertes des recettes (suppression de trois postes administratifs au maximum mais avec triple structures, triple loyers et triple charges).

Au niveau logistique

Le projet de schéma directeur ne prend pas en compte les spécificités et les avantages logistiques de la situation du dépôt d'Auxerre.

- 1) Les quotidiens nationaux arrivent sur Auxerre tôt en une seule voiture ce qui limite les ruptures de charges et les attentes génératrices d'erreurs.
- 2) Les quotidiens froids sont livrés plus tôt (2H45 du matin) ce qui autorisent un traitement avant l'arrivée des quotidiens de Paris. Le traitement global est donc plus rapide.
- 3) La position géographique du dépôt de Joigny offre un accès des plus faciles aux infrastructures routières et autoroutières de la région.

La frontière logistique du dépôt se situe plus à l'Est de la zone ce qui permet de livrer les diffuseurs dans de bonnes conditions. Ainsi pour le secteur d'Auxerre la frontière se situe à Les Laumes-Alésia, pour le secteur Sud Est elle est fixée à Semur-en-Auxois.

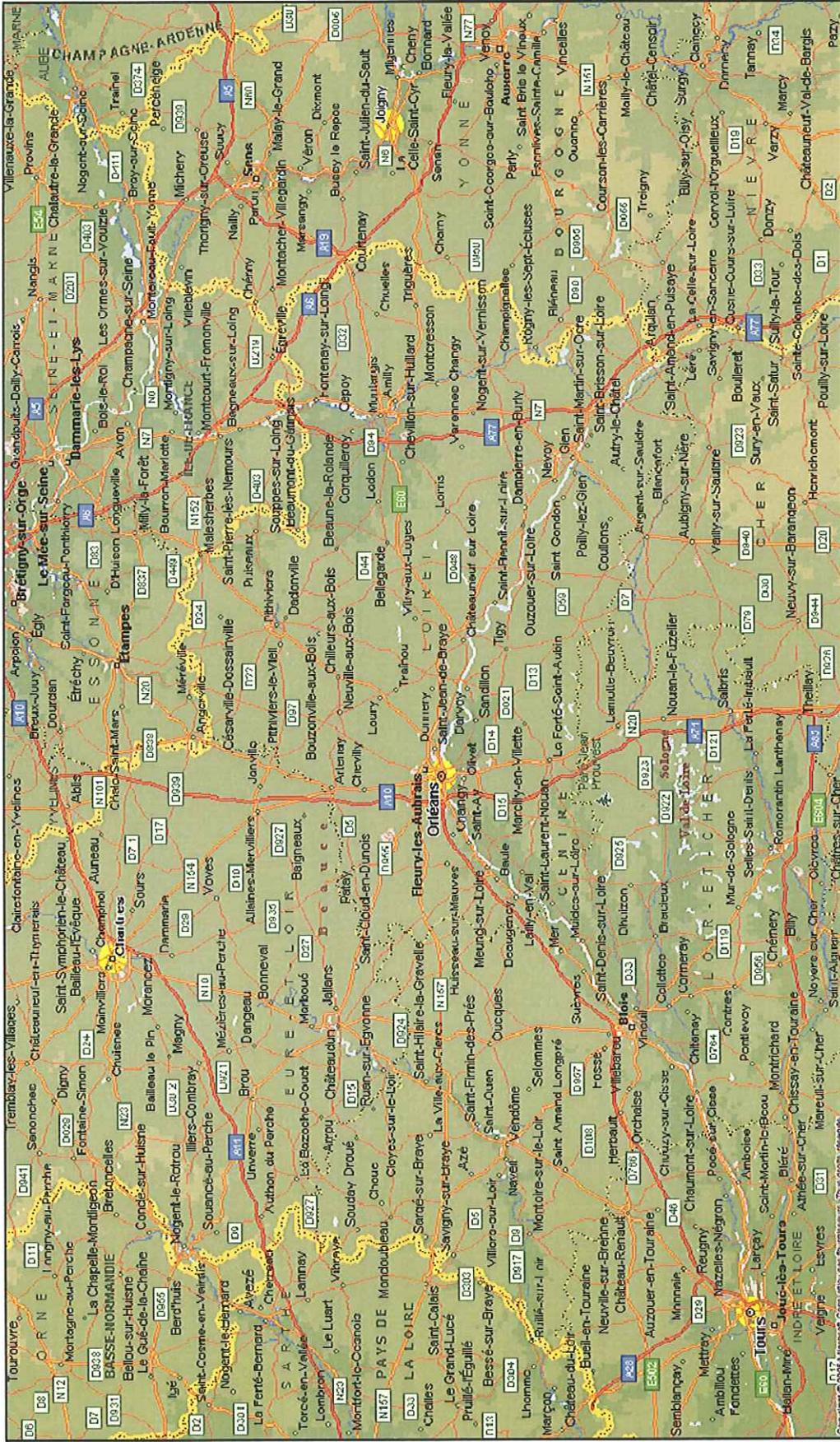
Au niveau organisationnel

Le schéma retenu fait apparaître plusieurs anomalies au niveau organisationnel. Ainsi deux dépôts sont maintenus à Auxerre et Montargis (77km) avec un vide géographique important entre Montargis et Blois (138 km). Or, le maintien d'une structure à Orléans apporterait plus économies dans un secteur réorganisé en passant de deux plateformes à une seule. De plus, le dépôt d'Orléans étant centré dans sa zone de chalandise, les coûts de fonctionnement seraient allégés et les zones à forte densité préservées. Pour les livraisons en provenance de Paris (Presstalis et les quotidiens) le trajet sera plus court et la suppression d'un dépôt diminuera le coût du transport au niveau 1. Le dépôt en lui-même réalisera des économies de transport car livrer une agglomération de 60 000 habitants à 60 kilomètres en partant d'une autre de 272 000 résidents demandera quatre fois moins de ressources que l'inverse. Pour être complet le maintien du dépôt d'Orléans présenterait des avantages à plusieurs titres :

- 1) Traitement possible des titres de la PQR
 - 2) Diminution du kilométrage global de livraison
 - 3) Synergies économiques sur les zones de distribution de Blois et Montargis-Ouest
 - 4) Maintien d'un bâtiment adapté et bien équipé
 - 5) Respect des horaires de livraison pour la zone accueillant la majorité de la population (agglomération d'Orléans 272 000 habitants) desservie en premier (agglomération de Blois 60 000 habitants). Si le dépôt de Blois est maintenu, un manque à gagner manifeste apparaîtra notamment sur les premiers trains allant sur Paris alors qu'à l'inverse, Orléans pourra livrer Blois rapidement soit par autoroute (A10), soit par la nationale (N152) ou la départementale en « appoint » via la D 951.
- Pour la partie concernant Montargis-Ouest les mêmes synergies existent, le point le plus éloigné d'un dépôt ne dépassera pas 70 km.

En synthèse, en maintenant le dépôt d'Orléans, la structure représentera une surface financière significative par rapport à celle qui existe actuellement tout en générant des coûts de fonctionnement minimum sur le secteur. Une telle entité restera viable en 2015. (Cf. plans ci-dessous)

De 5 dépôts proposés par Kurt Salmon, nous passons à 4 avec une plus grande harmonie de répartition et une qualité de service préservée sur le secteur.



Le Loiret proposé par la contribution d'Auxerre (4 dépôts aux centres logistiques)

Dépôt de La Charité sur Loire

Concernant la zone de chalandise de la Charité-sur-Loire, les axes routiers entre la Nièvre et le Chers sont de bonnes qualités. Ainsi de Bourges il est possible de couvrir une grande partie du chiffre d'affaires de la Nièvre via trois axes :

La N151 50 kilomètres entre la Charité et Bourges

La D976 69 kilomètres entre Nevers et Bourges

La N 76 69 kilomètres St pierre le moutier et Bourges

Moins d'une heure est nécessaire de Bourges pour livrer la majorité de la population de la Nièvre, concentrée sur l'axe de la Loire.

Le plan proposé ne retenant que le maintien du dépôt de Châteauroux, un seul axe avec Bourges (la N 151) est possible avec une distance une plus longue (Bourges – Châteauroux 65 km).Ce sera donc encore plus facile pour la Nièvre. La suppression de la structure de La Charité générera une économie sur la zone.

(Cf. Plan ci-dessous)

En conclusion, bien que les postulats de la proposition semblent a priori rationnels, leur mise en pratique masque des synergies et des gisements économiques importants sur la zone de chalandise. En analysant les zones avec la bonne connaissance du terrain, il est tout à fait possible de mettre en place des structures pérennes et économiquement rentables.

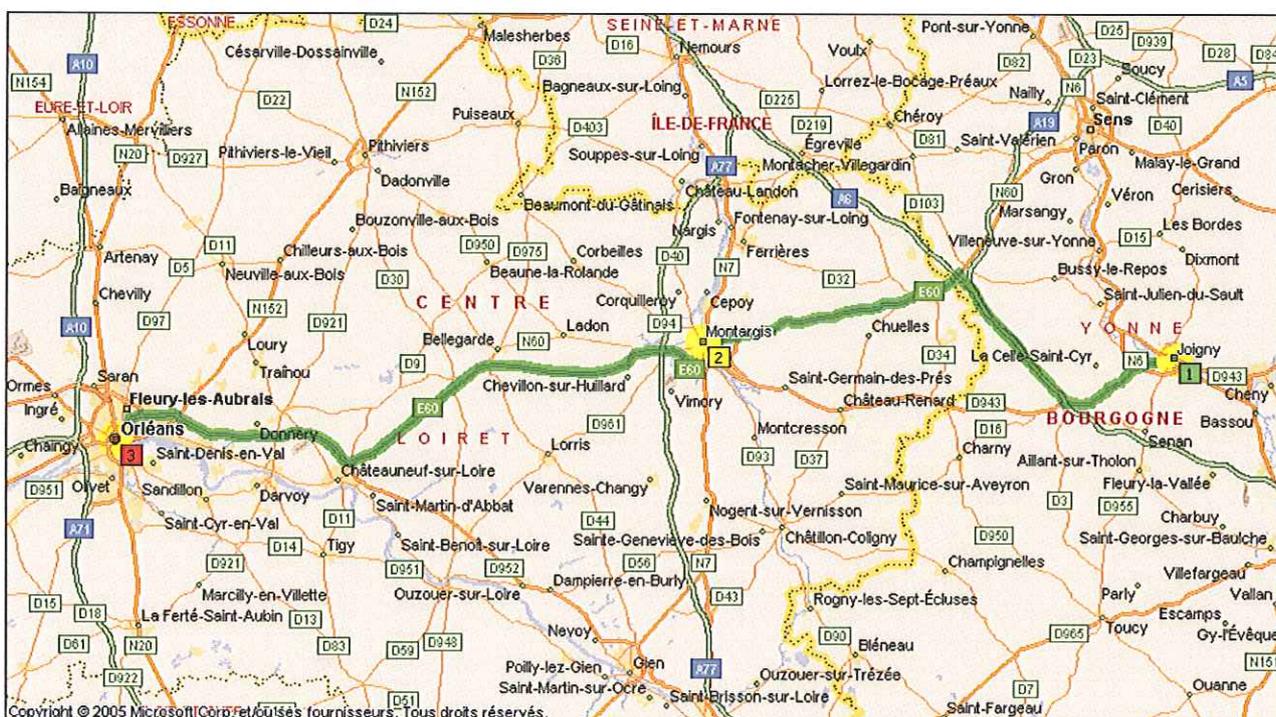
La zone d'Auxerre

Projets alternatifs

Au vue des temps de livraison et du maillage routier, la croissance du dépôt de l'Yonne ne peut s'effectuer que vers le nord ou vers l'ouest.

Premier projet : Rattachement de Montargis-est sur Joigny

Le premier projet présente uniquement des synergies « classiques » par le rattachement de Montargis-Est au dépôt de Joigny. Le dépôt de Montargis est situé à mi-distance entre les dépôts d'Orléans et de Joigny (en distance et en temps d'accès).

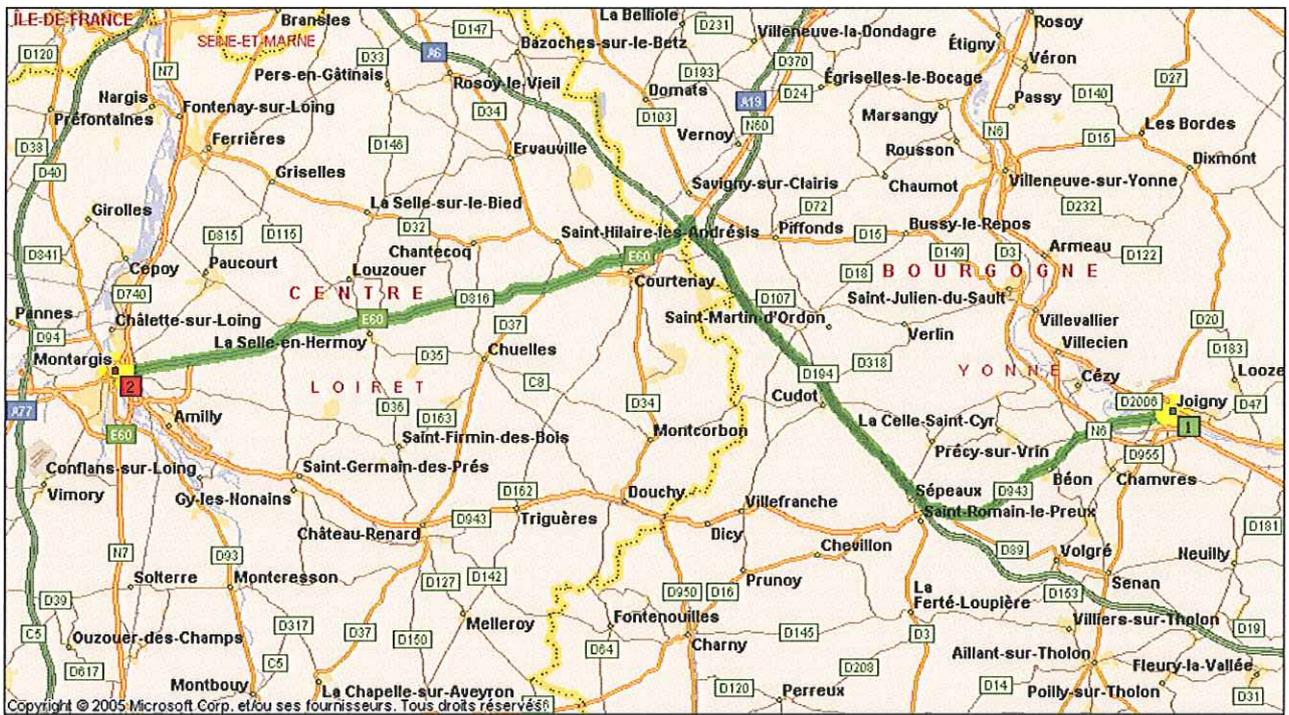


De cette position découlent trois possibilités d'accès pour Montargis :

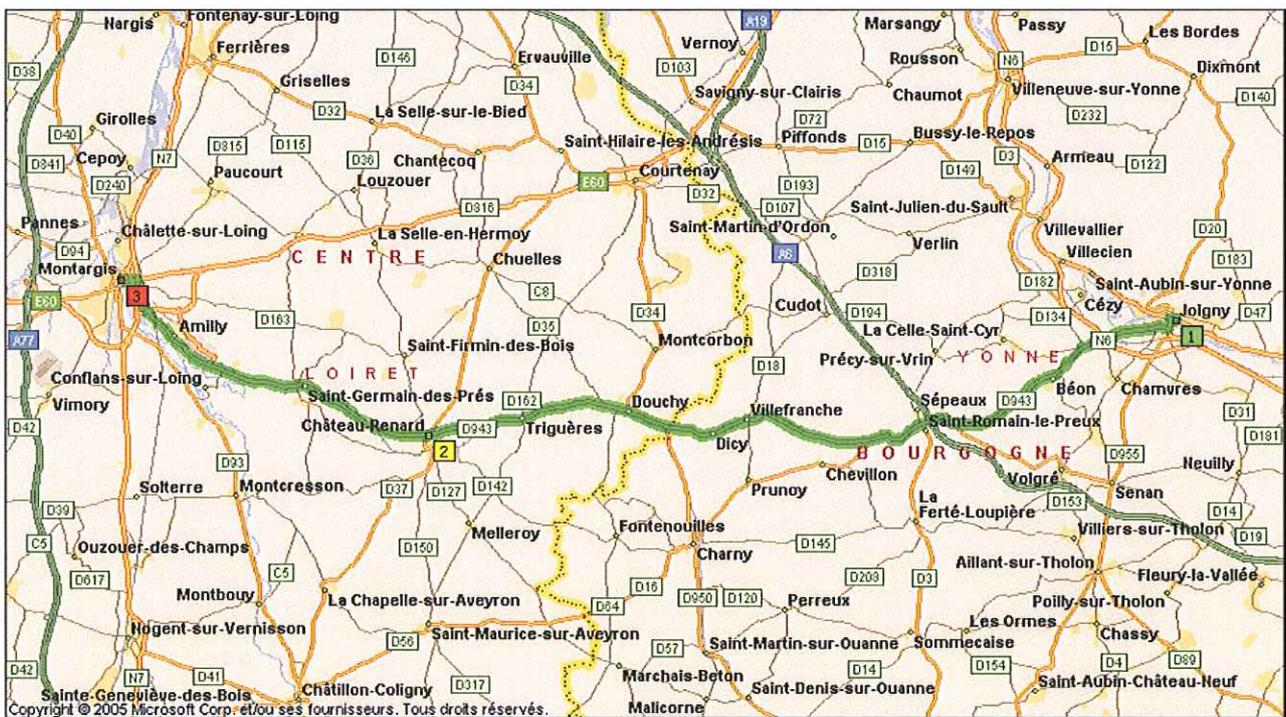
Accès par Joigny

Deux accès sont possibles :

Par l'autoroute A6 : 47 minutes pour 60,1 kilomètres



Par la D 943 et l'ex N60 55 minutes pour 56 kilomètres

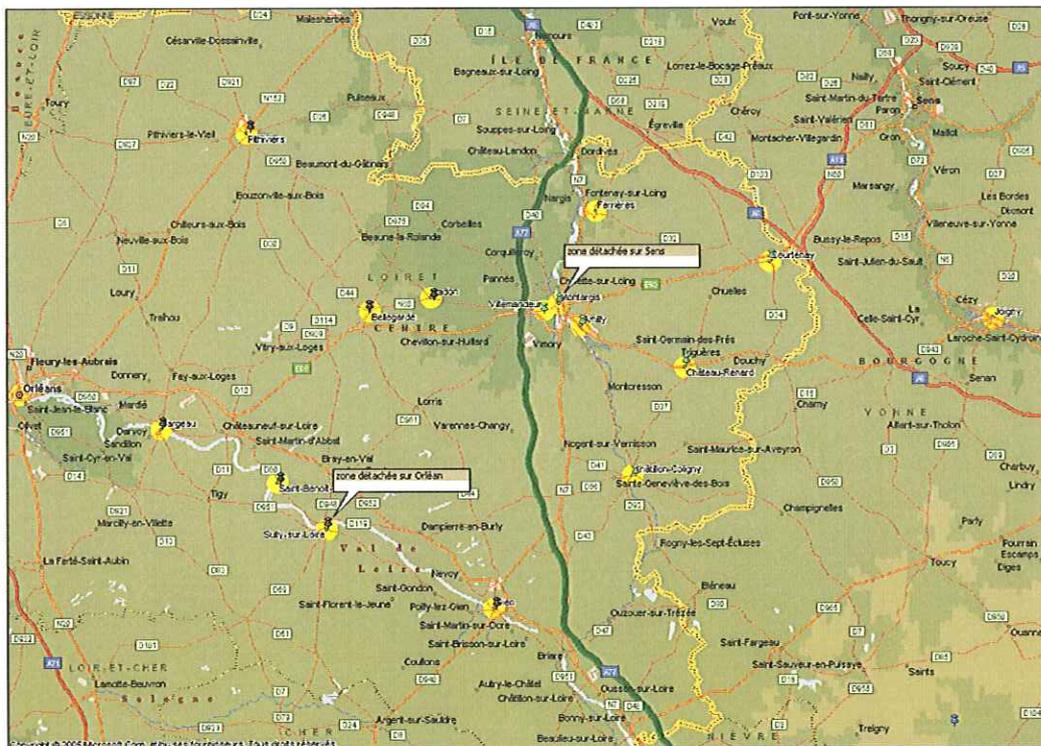


Accès par Orléans



1H 13 pour 73 kilomètres par la N60

Au vu des contraintes logistiques, la zone de chalandise de ce dépôt devrait être répartie entre les deux dépôts suivant un axe nord/sud le long de l'autoroute A77, située à l'épicentre des deux dépôts (la sortie Montargis est située à 67 km d'Orléans pour 69 km

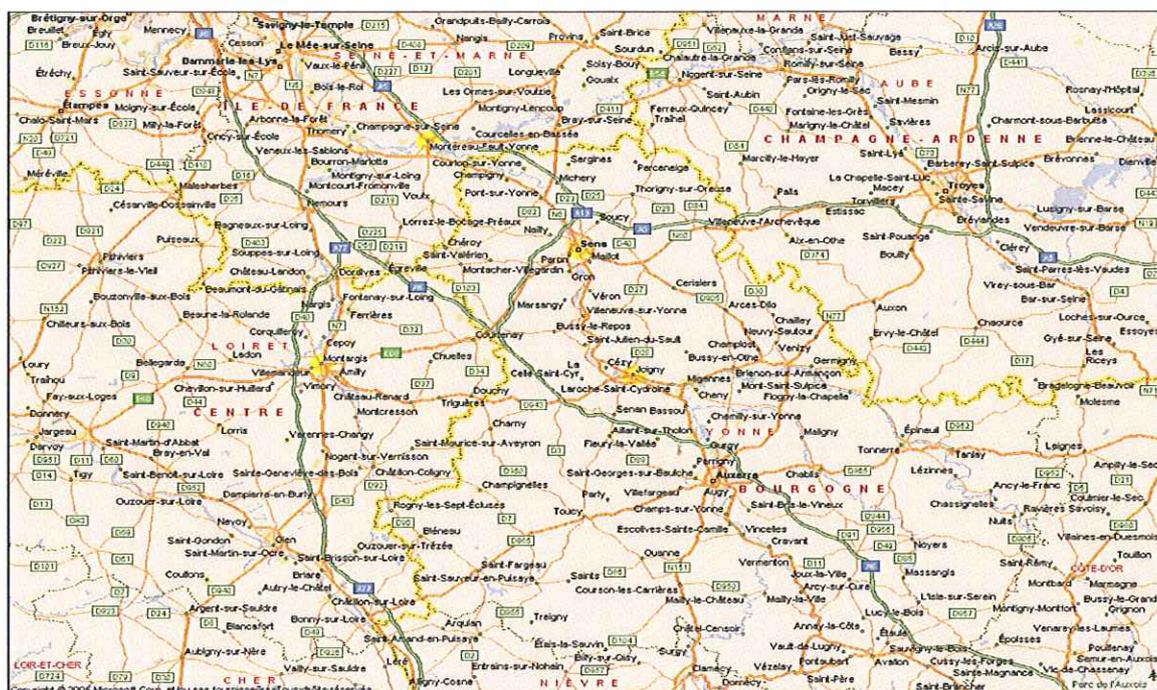


à Joigny).

Le dépôt de Montargis-Est devrait apporter à la structure de Joigny environ 80 diffuseurs, ce qui représente en termes de personnel six personnes au maximum. Deux à quatre tournées supplémentaires seraient nécessaires. La livraison de niveau 1 de Montargis étant déjà réalisée dans les mêmes camions que celle de Joigny, l'économie et le gain de temps pour les messageries est donc évident et les horaires de livraison s'en trouveraient améliorés d'autant.

Deuxième projet : Implantation d'un dépôt à Sens

Ce projet, plus innovant, tient compte de l'évolution des infrastructures avenir, l'implantation du nouveau dépôt étant située à Sens au milieu de trois dépôts actuels. Cette plate-forme pourrait alimenter « l'ancien secteur d'Auxerre », une grande partie du secteur de Montargis ainsi que la quasi-intégralité de l'ex-zone de Fontainebleau. Cette nouvelle structure pourrait donc remplacer les trois structures existantes (sauf Fontainebleau actuellement) générant d'importantes économies.



- Sens Montereau : 40 kilomètres 28 minutes
- Sens Montargis : 60 kilomètres 45 minutes
- Sens Joigny : 30 kilomètres 29 minutes

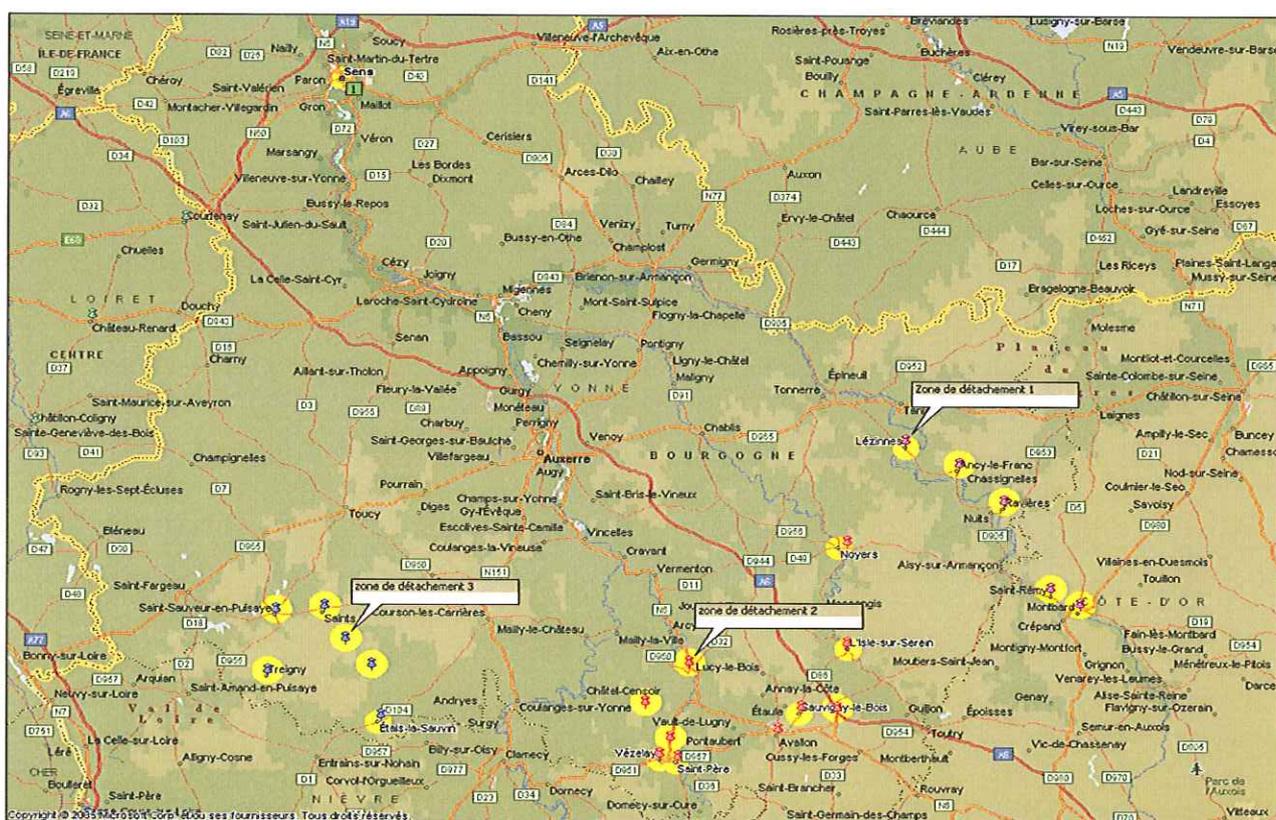
Partant du principe que les diffuseurs doivent se situer au maximum à 75 minutes du dépôt et ou 110 km, un redécoupage de la zone de chalandise est nécessaire :

Redécoupage de « l'ancienne zone d'Auxerre »

Sur ce seul secteur, trois zones de détachements possibles:

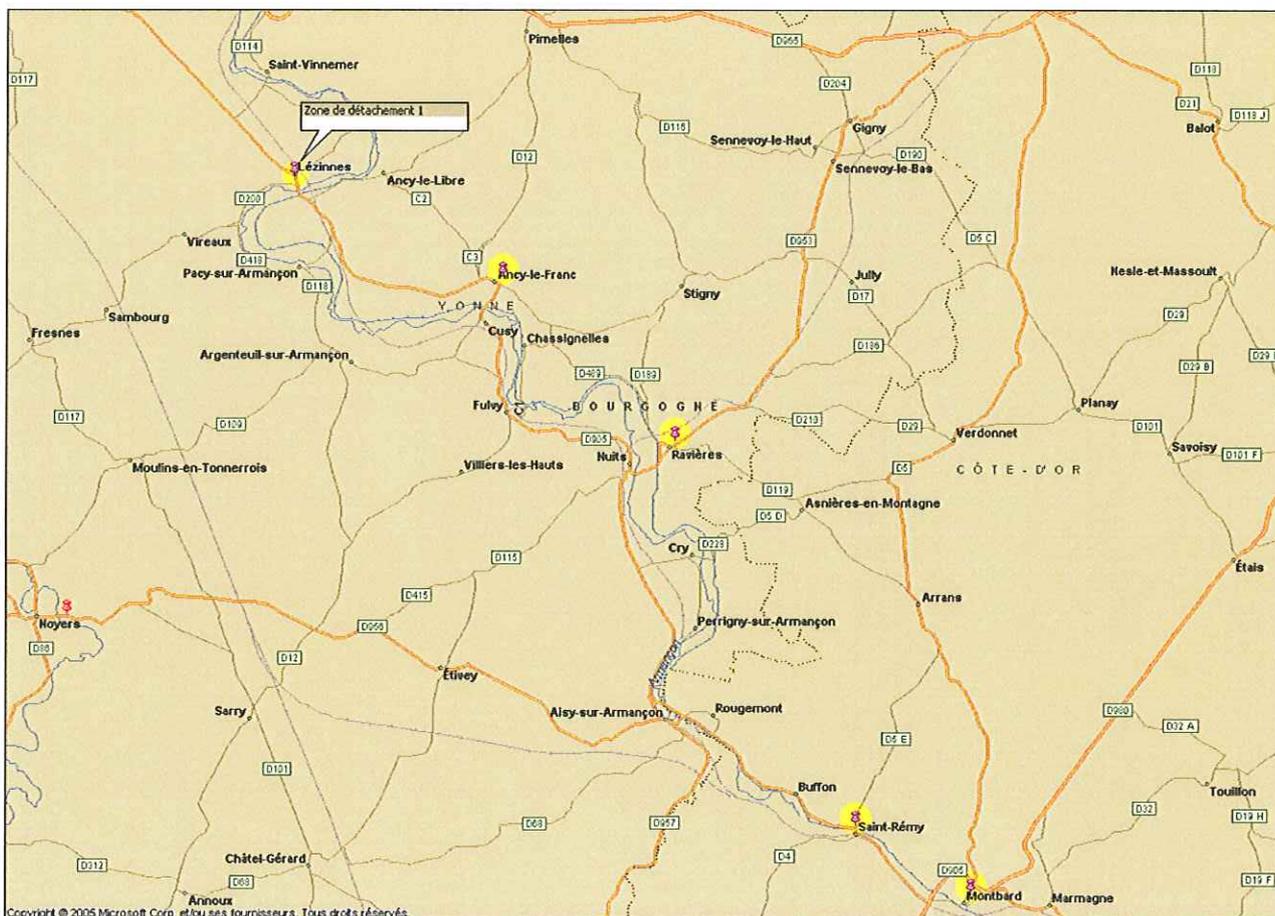
La zone Lézennes Montbard (ou zone 1)	(Sens Lézennes	1h19 123 km)
	(Sens Montbard	1h38 151km)
La zone Vézelay-Avallon (ou zone 2)	(Sens Vézelay	1H25 138 km)
	(Sens Avallon	1H18 136km)
La zone St Sauveur (ou zone 3)	(Sens St Sauveur	1h05 88km)

Sur ces zones, la livraison - du fait du déplacement du dépôt - serait plus facilement réalisable par un ou plusieurs dépôts tiers. Le déplacement sur Sens de la plate-forme de Joigny pourra être réalisé en détachant la zone de Montbard sur Dijon ou Chaumont, la zone d'Avallon sur Dijon et/ou La Charité, la zone de St Sauveur sur La Charité.



La zone Lézennes Montbard (ou zone 1)

Ce secteur concerne Lézennes-Montbard en provenance des dépôts de Chaumont et/ou Dijon éventuellement Troyes.



Données logistiques :

Dijon Lézennes	1h36 146 km
Dijon Montbard	1H04 96 km
Chaumont Lézennes	1h31 102 km
Chaumont Montbard	1h21 92 km
Troyes Lézennes	1h05 68km
Troyes Montbard	1H31 97km

Détail des diffuseurs concernés:

Zone 1

diffuseurs concernés	nil	nim	ville	CA 2008
Mouchoux	127	890314	Lézennes	28000
Bordier	103	890010	Ancy-le-franc	81000
Gouot	129	890220	Ravière	60000
Dabat	176	210242	St Rémy	17000
Birrer	170	210238	Montbard	224000
Moutinho	172	210237	Montbard	195000
Sotton	174	210239	Montbard	15500

détachement possible sur Chaumont ou Dijon

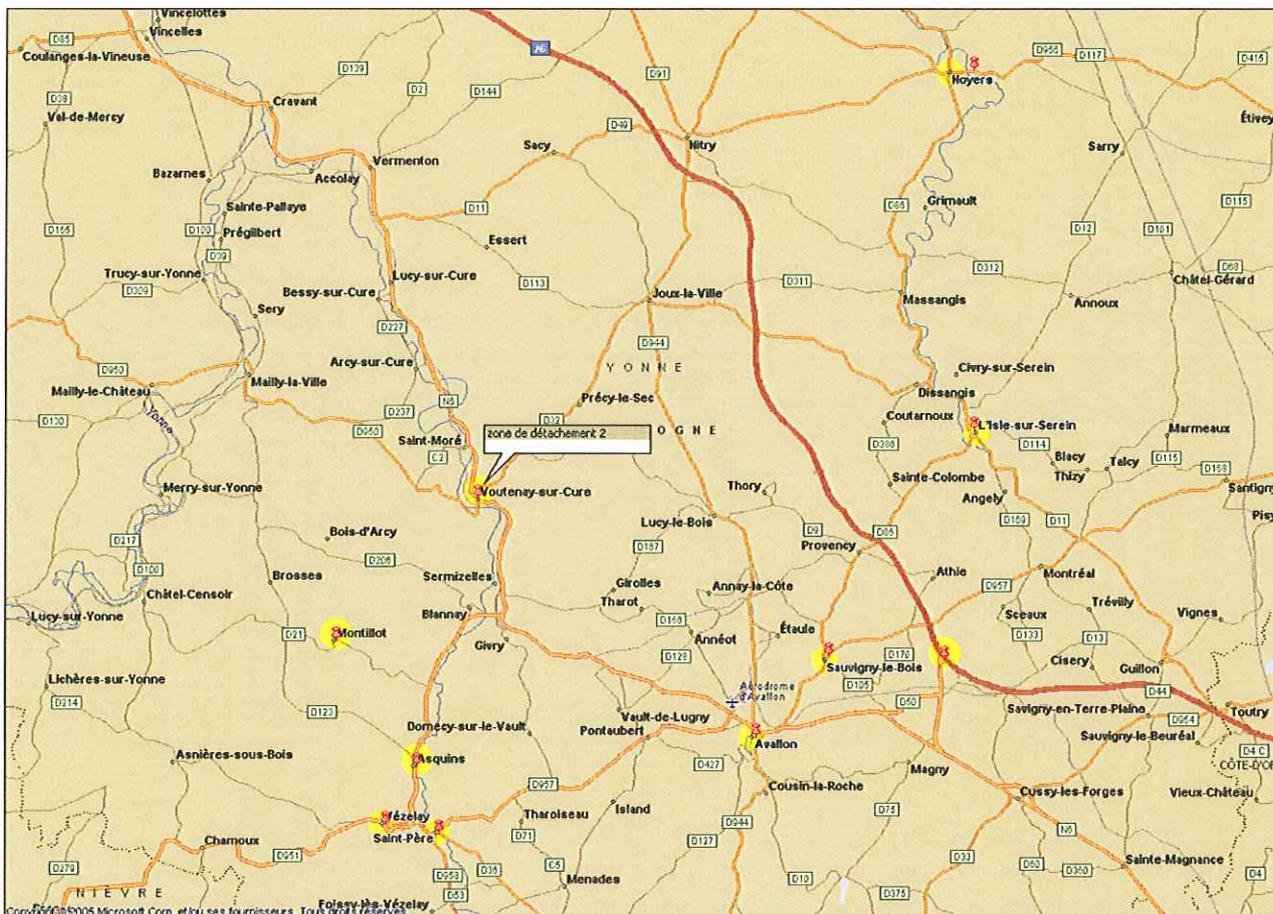
620500

Nombre de diffuseurs : 7 CA 620 500

Bien que les livraisons du dépôt Dijon soient tendues sur la fin de ce secteur, cette zone devrait être rattachée à Dijon car le dépôt peut desservir plus rapidement Montbard qui représente 70% de la richesse de la zone.

La zone Vézelay-Avallon (ou zone 2)

Cette zone concernant Vézelay-Avallon pourrait être alimentée par les dépôts de La Charité et/ou Dijon.



Données logistiques:

Dijon Avallon	1h05	106km
Dijon Voutenay	1 H19	121km
Dijon Vézelay	1H18	121km
Sens Avallon	1H18	136km
Sens Voutenay	1h25	138km
Sens Vézelay	1H13	123km
La charité Avallon	1H18	91km)
La charité Voutenay	1h15	90km)--
La charité Vézelay	1H03	76km)

Détail des diffuseurs concernés :

Zone 2

diffuseurs concernés	nil	nim	ville	CA 2008	
Charpignon	180	890066	Avallon	348000	
Perdu	181	890067	Avallon	82000	
Hurion	182	890069	Avallon	10000	
Kulisic	183	890070	Avallon	44000	
Atac	184	890071	Avallon	42000	
Casino	186	890072	Avallon	78000	
Auchan	187	890472	Avallon	258000	
Fuentes	189	890537	Sauvigny le bois	17000	
Fuentes	190	890297	St père /s vezelay	20000	
Falle	191	890022	asquin	11000	
Lopez	192	890495	Vezelay	16000	
Lebois	193	890193	Montillot	14000	
Foucault	194	890343	Voutenay s/ cure	9600	
Brognet	195	890642	Guillon	30000	Estimation 2009
Floquet	197	890165	L'isle sur serein	94000	
Neugnot	68	890198	Noyers	61500	
Station BP	198	890073	Sceaux	75000	Estimation 2009
Dury	199	890613	Sceaux	18000	

1 228 100

détachement possible sur La charité ou Dijon

Nombre de diffuseurs : 18 CA 1 228 100

Détail des diffuseurs

Zone 3

diffuseurs concernés	nil	nim	ville	CA 2008
Griffe	115	890300	St Sauveur en puysayes	120000
Assegond	116	890308	Treigny	4000
Angue chailloux	117	890305	Sougère	8000
Benard	118	890307	Thury	14000
Blanchard	120	890303	Saint	31000
Guibert	122	890647	Etai la sauvin	30000

Estimation 2009

détachement possible La charité

207000

Le secteur de Montargis

Sur ce seul secteur, deux zones de détachements sont possibles:

La zone de Gien pourrait être détachée sur La Charité.

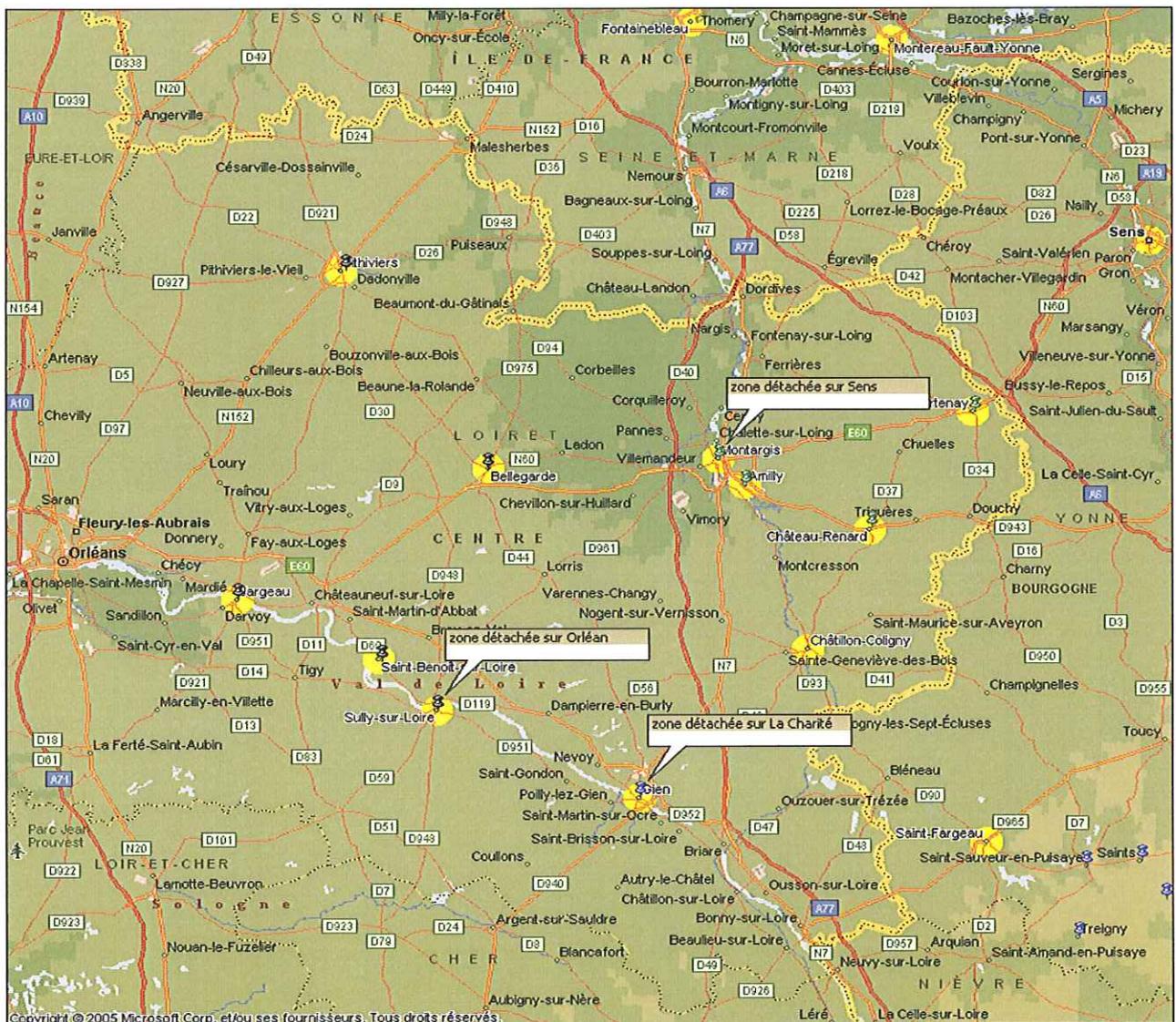
Sens Gien 1H15 108km

La Charité Gien 43mn 70km

Orléans Gien 1H 67km

La zone Montargis située à l'Ouest de l'autoroute A77 s'ajouterait à Orléans

La zone restante serait rattachée à Sens.



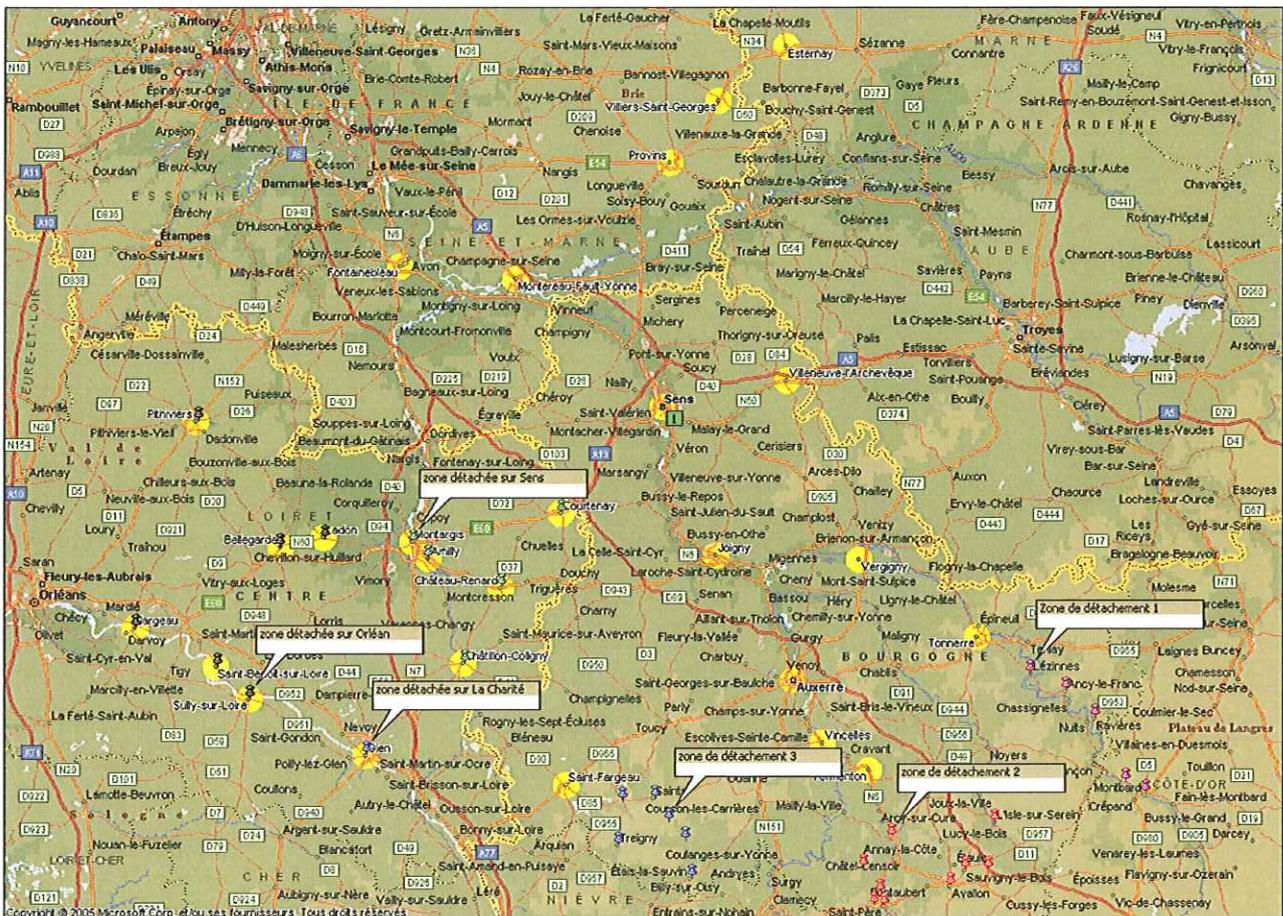
Le secteur de l'ex dépôt de Fontainebleau

Ce secteur peut être intégré à Sens. La zone en discussion est le secteur d'Esternay éloigné autant de Sens que de Montreau et Troyes, Meaux et Chelles !

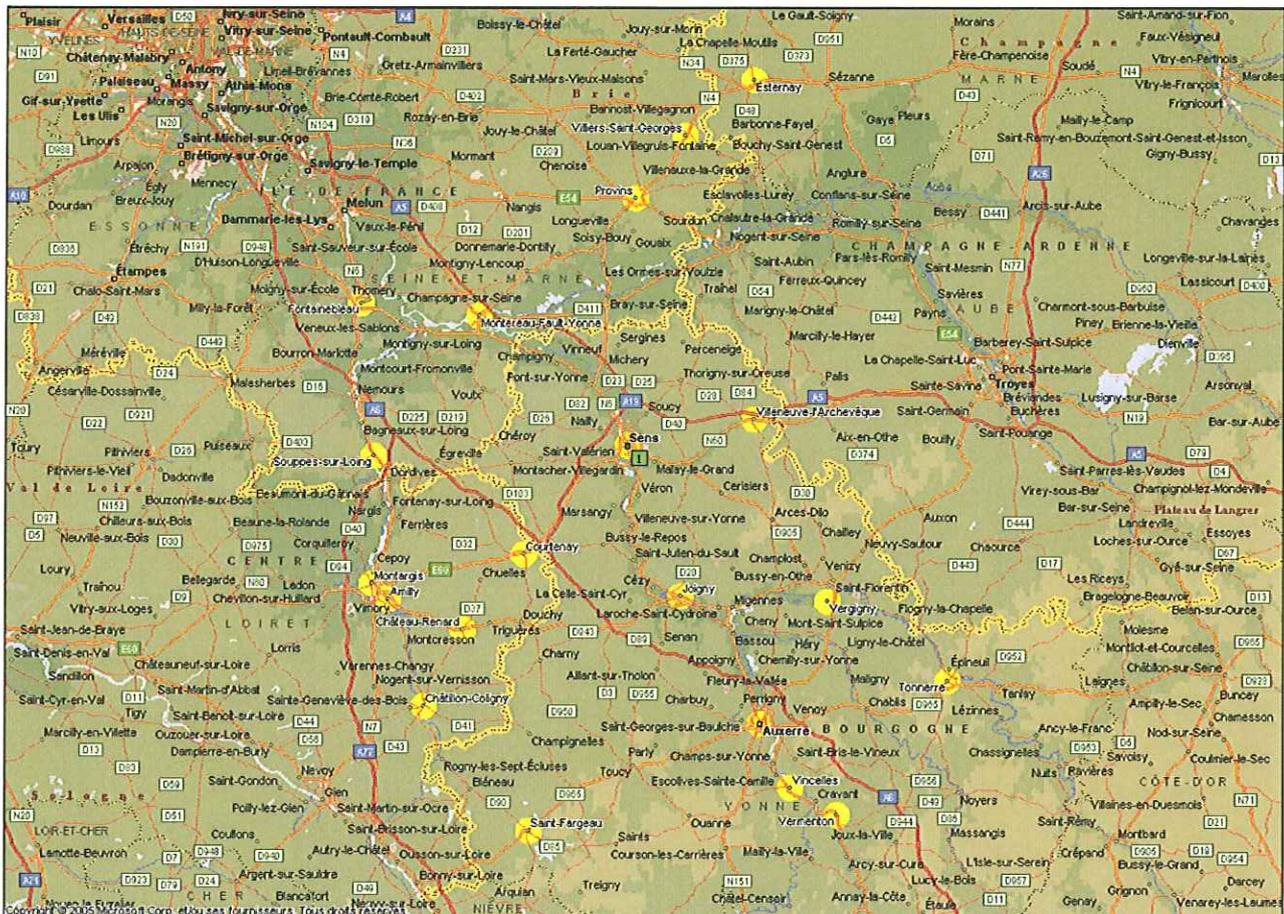
Cette zone pourra être rattachée à n'importe quel secteur dans l'avenir mais pour simplifier la proposition celle-ci a été intégrée dans le plan.

La nouvelle organisation

Carte **AVANT** réorganisation



Carte APRES réorganisation



Caractéristiques logistiques de la plate-forme de Sens

Les points extrêmes de livraison de cette plate forme sont les suivants :

- Point le plus au nord : Esternay durée 1 heure pour 74 km
- Point le plus au sud : St Fargeau durée 1 heure pour 89 km
- Point le plus à l'ouest : Poilly-sur-Serein durée 1 heure 10 minutes pour 108 km
- Point le plus à l'est : Montargis durée 45minutes pour 60km

En synthèse, le premier projet plus classique permet de supprimer une plate-forme mais l'économie serai moindre. Le projet avec une nouvelle plate-forme à Sens est plus innovant et plus rentable. Il a été créé ex-nihilo en fonctions des axes routiers et autoroutiers pour une logistique optimale. Ce plan s'intègre dans une vision plus régionale de la distribution de la presse et permet de renforcer les dépôts du sud par des détachements avantageux. Il permet aussi de redistribuer des ressources financières aux dépôts de l'Ile de France. Sa mise en œuvre pourrait être toutefois un peu plus longue du fait d'un déménagement de dépôt, mais les secteurs concernés seraient renforcés et pérennisés bien au-delà de 2015.

Annexe 37 - Contribution de M. Gérard SAGNES, Arcapresse, dépositaire de presse d'Arcachon

Arcachon, le 15 Juillet 2012

Consultation Publique :

Actualisation du schéma directeur du réseau des dépositaires de presse

Contribution du dépôt d’Arcachon :

Monsieur Gérard Sagnes, dépositaire de Presse à Arcachon

Le rapport, publié le 29 Juin 2012 sur votre site, a retenu toute mon attention, aussi je me permets d’apporter ma contribution.

Concernant le rapport Kurt Salmon dans sa globalité :

A la lecture de ce rapport, je constate qu’il est en partie incomplet car il manque, entre autre, le chiffrage précis et complet de la restructuration du niveau 2, à savoir ;

- Le cout du rachat des dépôts qui disparaissent et ceux qui deviennent plates-formes
- Le montant des indemnités de nos salariés qui devront être licenciés.
- Le coût de construction ou d’aménagements des dépôts qui auront vocation à alimenter les plates-formes.
- L’installation de matériel permettant de traiter des volumes importants (machine à distribuer, aménagement informatique,...etc.).
- Comment et combien et sur quels critères vont être rémunérées les plates-formes ?
- Quelle va être la vocation de ces plates-formes (livraisons, invendus, commercial,) ?
- Que se passe-t-il si un dépositaire, retenu dans le plan, ne veut pas rattacher ses collègues voisins ?

Pour rappel, actuellement le niveau 2 dépositaires indépendants est seul à équilibrer ses comptes et le rapport préconise la disparition de ces dépôts.

Afin de garder de la proximité et de maintenir une qualité de service auprès de nos clients diffuseurs, il conviendrait de conserver 90 mandats de dépositaire, environ.

Concernant la zone actuelle du dépôt de Presse d'Arcachon :

- Comment le dépositaire en charge de ma zone va-t-il pouvoir gérer 5 plates-formes dont 2 qui sont très, très saisonnières avec la gestion de plusieurs dizaines de campings à ouvrir et à fermer ?
- Comment va-t-il préserver les heures de livraison des diffuseurs côtiers ?
- Quel suivi sera mis en place afin d'assurer la gestion des réassorts, suivi des demandes de modifications de service pendant la saison, mise en service de titres, ...etc. ?

Il y a quelques semaines, j'ai pris contact avec mon collègue Monsieur Lefévre dépositaire de Presse à Lacanau afin de lui racheter son dépôt. Je souhaitais regrouper son activité avec la mienne et ainsi créer une entité saisonnière. Ce rapport stoppe donc tout projet de restructuration de cette zone. La saisonnalité doit être gérée, au mieux, afin de maintenir le chiffre d'affaires. L'attribution de cette zone à la SAD risque, au contraire, d'entraîner une forte dégradation du service et donc une forte diminution des chiffres d'affaires et surtout entamer, d'une façon significative, la rentabilité de cette zone.

Il me paraît très important que le CSMP prenne en compte la complexité de la gestion des dépôts fortement saisonniers et la nécessité de maintenir une qualité de service irréprochable, pour que la Presse continue d'être distribuée dans de bonnes conditions.

Afin de conserver le chiffre d'affaires et une bonne qualité de prestation, il est nécessaire de conserver un dépôt saisonnier, capable de gérer une grande partie de la côte landaise.